



MAIRIE DE BELLEVILLE SUR LOIRE

Place Prudent Chollet ☎ 02.48.78.20.50

18240 Belleville sur Loire Fax 02.48.78.20.55

Site : www.bellevillesurloire.fr

E-mail : mairie@bellevillesurloire.fr

FLASH JUILLET 2020

CONSEILS MUNICIPAUX

- Réunion du Conseil Municipal **le 10 juillet à 17h30 à la salle des fêtes.**
(Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de procéder à l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 27 septembre 2020.
- Réunion du Conseil Municipal se déroulera **le 21 juillet à 20h00 à la salle des fêtes.**

Nous vous informons que dorénavant toutes les réunions du conseil municipal se dérouleront à la salle des fêtes.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire, Bruno VAN DER PUTTEN, a procédé à l'ordre du jour de la séance du 13 juin 2020 et a décidé :

- De donner délégation au Maire, en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT pour :
Alinéa 4° : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Alinéa 8° : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Alinéa 16° : Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

- De déterminer, à main levée (au lieu du scrutin secret), dans le respect de la règle de proportionnalité pour les communes de + de 1000 habitants, par 12 voix pour, 3 contre,
 - le nombre de conseillers siégeant dans chacune des commissions municipales, et le nom des conseillers municipaux désignés pour siéger en commission,
- De désigner les délégués titulaires et suppléants au sein de chaque structure intercommunale,
- De désigner les membres qui composeront la commission d'appel d'offres selon les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics,
- De désigner les 5 membres de la commission de contrôle des listes électorales, dont 3 appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et 2 appartenant à la 2ème liste, pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal,
- De désigner un délégué « élu » au comité national d'action sociale,
- De désigner les membres titulaires et suppléants du collège élus au Comité Technique et au CHSCT,
- De désigner l'ensemble du conseil municipal pour siéger au conseil d'exploitation du centre aquatique des Presles,
 - par 12 voix pour, 3 contre, de fixer à 12 le nombre de délégués qui siégeront au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant entendu qu'une moitié est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire, et a procédé à la désignation des conseillers,
 - de déterminer les taux des indemnités de fonction des élus par référence à l'indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique et aux barèmes issus de la loi du 27 décembre 2019 ; sur proposition de Monsieur le Maire,

l'indemnité du Maire et des adjoints sera diminuée pour répartir l'enveloppe globale mensuelle comme suit :

Maire : 51 %

1er – 2ème – 3ème adjoint : 19.5 % 4ème adjoint : 3.8 %

Conseillers municipaux : 2.5 % de la liste majoritaire,

- l'approbation et autorisation au Maire de signer un projet de convention de formation avec le centre social Suzanne Colomb à Cosne sur Loire, dans le cadre d'un stage pratique BAFD,
- la régularisation de manière rétroactive d'une création de poste d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activités au sein du pôle Education Enfance et Loisirs, pour la période du 02 juin au 05 juillet 2020, afin de pallier les mesures d'urgences à prendre pour faire face au Covid-19 et la mise en place des groupes 2C2S (dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme ci-dessous) dans le cadre de la reprise progressive des cours au sein du groupe scolaire,
- l'approbation et autorisation au Maire de signer un projet de convention se rapportant au dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2C2S) mis en place avec l'Inspection Académique circonscription Nord, ayant pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire, complémentaire au travail en classe,
- la fixation des tarifs de l'ALSH pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire, pour la période du 06 juillet au 14 août 2020, et des tarifs de l'ALSH ADOS du 06 juillet au 07 août 2020, sous réserve du maintien de l'ouverture de l'accueil de loisirs cet été en fonction des consignes gouvernementales annoncées dimanche,
- d'autoriser le remboursement de plusieurs réservations de locations de la salle des fêtes suite à leur annulation en raison du COVID 19.

DELEGATIONS ADJOINTS



Madame Carole BEGUE, 1ère adjointe :

- Service jeunesse pour les enfants à partir de 11 ans (centre de loisirs, centre de vacances),
- Culture (Médiathèque, Académie de musique),
- Associations non sportives (comité des fêtes, Maison de Loire, etc...)
- Associations sportives, en cas d'empêchement du Maire,
- Commerce, artisanat, développement économique, tourisme d'intérêt communal (incluant le camping municipal, l'Agence Postale Communale et le Relais emploi),
- Communication (Flash, site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux).

Monsieur Denis BOUSSARD, 2ème adjoint :

- Fonctionnement du service technique comprenant le fleurissement et le ménage,
- Gestion des bâtiments communaux (fonctionnement et investissement), gestion du parc automobile de la commune,
- Gestion de la voirie et ses dépendances (fonctionnement et investissement) comprenant l'éclairage public, mobilier urbain, illuminations et décorations de Noël, plantations, espaces verts),
- Gestion des déchets verts, encombrants,
- Gestion du service public d'assainissement collectif avec la station d'épuration,

Madame Helena PARAT, 3ème adjointe :

- Affaires scolaires et affaires périscolaires (accueil périscolaire, aide aux devoirs, centre de loisirs jusqu'à la 6ème),
- Restaurant scolaire,
- Animations communales, évènementiel,
- Mobilité et transport (gestion minibus),
- Communication (Flash, site internet, bulletin municipal, réseaux sociaux), en cas d'empêchement de la 1ère adjointe, Mme Carole BEGUE.

Monsieur Guido MAURO, 4ème adjoint :

- Plans d'eau municipaux,
- Affaires concernant la pêche,
- Affaires concernant la chasse.

RELAIS EMPLOI

Horaires : lundi, mardi, mercredi, jeudi 14h-16h

Sur Rendez-vous, une seule personne à la fois sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi.

AGENCE POSTALE

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi-mardi 9H00 - 12H30 / 14H30 - 17H30
Mercredi 9H30 - 12H30 / 14H30 - 17H
Jeudi 9H15 - 12H30 / 14H30 - 17H30
Vendredi 9H15 - 12H30 / 14H30 - 17H
Samedi 9H30 - 12H00



Une seule personne à la fois sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.

DECHETS VERTS BELLEVILLE

Réouverture dès le lundi 11 mai 2020

Horaires :

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00

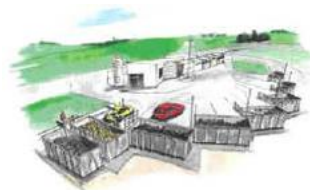
Samedi : de 10h à 12h

Port du masque fortement conseillé.

DECHETERIE D'ASSIGNY

Horaires d'été

Assigny : lundi, mercredi, samedi : 08-12h / 13h30-18h30



Port du masque obligatoire.

REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

**POSSIBILITE DE CONSULTER L'ARRETE DANS SON INTEGRALITE EN MAIRIE
ET SUR LE SITE INTERNET**

FOURNITURES SCOLAIRES

Pour tous les élèves des collèges et éventuellement des lycées, LEP, C.F.P.A.J etc...de la 6^{ème} et jusqu'à 16 ans (appréciés à la date de la rentrée), un bon d'achat d'une valeur de **50 €** sera disponible en mairie, pour l'achat de fournitures scolaires uniquement (sur présentation de la carte d'identité ou du livret de famille) **du 15 juillet au 19 septembre 2020**. Les fournitures scolaires seront à retirer à la papeterie Bureau Vallée de Cosne sur Loire.

RECOMPENSE « BAC, BTS, DUT..... »

Comme les années précédentes, le C.C.A.S. récompense tous les jeunes bacheliers, lauréats de la session de juin 2020 ainsi que les jeunes qui ont obtenu :

- le C.A.P (Certificat d'Aptitude Professionnelle)
- B.E.P, (Brevet d'études professionnelles).
- B.T.S. (Brevet de Technicien supérieur),
- DEUG (Diplômes d'Etudes Universitaires Générales)
- DUT, (Diplôme Universitaire de Technologie)
- Licence, le Master ou le Doctorat.

Un bon pour la librairie PAGE 58 à Cosne sur Loire, d'une valeur de **60 €** leur sera remis sur présentation d'un justificatif.

A retirer entre le 15 juillet et le 31 octobre 2020.

CABINET D'INFIRMIERES LIBERALES

Le cabinet d'infirmières de Belleville sur Loire situé place Jean Moulin, (à côté du centre de dialyse), vous accueille tous les mardis et vendredis de 7 h 45 à 8 h 15. 02.48.72.50.29

MEDECINS DE GARDE

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, **il vous faut composer le 15** (centre des médecins de garde).

Remise des calculatrices aux élèves de CM2

L'équipe municipale a distribué, le 3 juillet 2020, dans la classe de Madame Breton, les calculatrices offertes par la mairie aux élèves entrant en 6^{ième} en septembre prochain.

Les élèves absents ce jour-là peuvent venir la retirer à la mairie.

Dérogation vacances scolaires

La demande dérogatoire nous rattachant à la zone A (calendrier scolaire de l'Académie de Dijon) a été demandée aux services du Conseil Départemental du Cher et à l'Inspection Académique. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu l'arrêté. Néanmoins, vous pourrez vous rapprocher de Nathalie à la mairie début juillet pour avoir confirmation de cet aménagement calendaire.

Ci-dessous le calendrier des vacances scolaires si reconduction de notre dérogation.

Rentrée des élèves

le mardi 01 septembre 2020

Vacances de la Toussaint : du samedi 17 octobre au lundi 02 novembre 2020

Vacances de Noël : du samedi 19 décembre au lundi 04 janvier 2021

Vacances d'hiver : du samedi 06 février au lundi 22 février 2021

Vacances de printemps : du samedi 10 avril au lundi 26 avril 2021

Pont de l'ascension : du mercredi 12 mai au lundi 17 mai 2021

Fin des cours le mardi 06 juillet 2021

Ramassage scolaire hameaux « des Carrés et des Chevreaux » et Chemin des Mardelles

Le ramassage en mini bus organisé gratuitement par la commune et permettant aux collégiens et lycéens de rejoindre le point de montée du gymnase et tous les soirs lors des retours de 17h05 et de 18h05 et le mercredi à 13h05 de regagner leur domicile **reprendra le mardi 01 septembre 2020**, jour de la rentrée.

Aux Chevreaux : regroupement des jeunes au panneau d'affichage.
Passage à 7h10

Aux Carrés : regroupement des jeunes à l'entrée du lotissement Robert Foucher. Passage à 7h20

Chemin des Mardelles : Regroupement à la Croix de Pierre – passage à 7h25

Dépose le soir et le mercredi midi aux mêmes endroits.

Inscription obligatoire au préalable en mairie auprès de Nathalie durant tout le mois de juillet.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS

SCOLAIRES SANCERRE-LERE

**Secrétariat : Collège Francine Leca - 215 rue Honoré de Balzac - 18300
SANCERRE 02.48.54.34.74 sits.sancerre-lere@orange.fr**

INFORMATIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

Tous les élèves scolarisés dans les **écoles maternelles et élémentaires du secteur**, doivent s'inscrire sur le site: <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transport-scolaires/inscriptions/>

Les élèves ne prenant le car **que pour le trajet de la cantine** **ne doivent pas s'inscrire** au transport scolaire.

Les élèves domiciliés dans les communes ci-dessous et scolarisés au **collège Francine Leca de Sancerre** doivent s'inscrire sur le site <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transport-scolaires/inscriptions/>

Assigny, Bannay, Bué, Crézancy, Feux, Gardefort, Jalognes, Jars, Léré, Le Noyer, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, St Bouize, St Satur, Sainte-Gemme, Sancerre, Sens-Beaujeu, Subigny, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Thou, Veaugues, Verdigny, Vinon.

Les élèves domiciliés dans les communes ci-dessous et scolarisés dans les **lycées de Cosne sur Loire** doivent s'inscrire sur le site : <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transport-scolaires/inscriptions/>

Assigny, Bannay, Bué, Crézancy, Feux, Gardefort, Jalognes, Jars, Léré, Le Noyer, Menetou-Râtel, Ménétréol-sous-Sancerre, St Bouize, St Satur, Sainte-Gemme, Sancerre, Sens-Beaujeu, Subigny, Sury-en-Vaux, Thauvenay, Thou, Veaugues, Verdigny, Vinon.

Les inscriptions par internet doivent se faire entre le 4 juin et le 16 juillet 2020

Les inscriptions par formulaire papier doivent être IMPERATIVEMENT déposées au SITS SANCERRE-LERE avant le 10 juillet 2020.

Les élèves domiciliés dans les communes ci-dessous et scolarisés dans les **collèges et lycées de Cosne sur Loire** doivent s'inscrire sur le site : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/transport-scolaire-nievre>

Belleville sur Loire, Boulleret, Léré, Santranges, Savigny en Sancerre, Sury-Près-Léré

Les inscriptions doivent se faire entre le 2 juin et le 16 juillet 2020

Frais de gestion pour l'année scolaire 2020/2021 : 25 € par élève (à partir du collège) dans la limite de 50 € par famille.

- Une majoration de 12,00 € sera appliquée aux frais de gestion :
- Au-delà du 10 juillet 2020, pour les inscriptions sur formulaire papier
- Au-delà du 16 juillet 2020, pour les inscriptions en ligne sur internet

Pour toute autre situation (établissement hors secteur, garde alternée...) merci de contacter le SITS SANCERRE-LERE au 02.48.54.34.74

Livraison des
poules le 23
septembre de
17h à 18h30

Parking salle des fêtes de
Menetou-Râtel

J'adopte 2 poules

Fin le gaspi



Inscriptions du 11 juin
au 13 juillet 2020

Le SMICTREM

vous propose d'adopter
2 poules noires du Berry afin de
réduire vos déchets

Inscription et informations



SMICTREM de Léré-Sancerre-Vailly/Sauldre

11, Place des Tilleuls

18240 Boulleret

☎ : 02.48.54.09.31 / 06.76.15.02.52

secretariat@smictrem.fr / ambassadeurdetri@smictrem.fr

Ou à la mairie de votre domicile



Dossier téléchargeable sur le site https://www.comcompsv.fr/smictrem_fr.html

Réouverture de la Médiathèque

« Les Jardins du Savoir »

- . aux horaires habituels
 - . sans rendez-vous
 - . avec accès aux collections et à l'espace informatique
-

A votre arrivée à la médiathèque, sonnez... les bibliothécaires vous ouvrent la porte.

Dès l'entrée dans les locaux, sont obligatoires :

- . le port du masque (à partir de 11 ans)
 - . le respect des gestes barrières : désinfection des mains, distanciation physique d'un mètre entre chaque personne
 - . la jauge maximale de :
 - 4 personnes adultes - espace adultes
 - + 1 famille - parent(s) et enfant(s) - espace jeunes
 - + 1 utilisateur - espace informatique
-

La durée de visite est fixée à 30mn par lecteur

Le choix des documents est effectué par les usagers directement dans les rayons. La lecture et la consultation d'un document ne sont pas autorisées sur place.

Les règles d'emprunt de document sont inchangées, voir règlement intérieur.

Le retour des documents empruntés s'effectue aux horaires habituels d'ouverture au public. Des bacs sont placés sur la passerelle à droite de l'entrée :

Un bac est dédié aux dépôts de livres.

Un second est réservé aux dépôts des CD et DVD.

Nous vous remercions :

- . de glisser dans un de vos documents la liste des livres, revues, Cd et DVD rendus.
- . de déposer les CD et DVD de façon précautionneuse afin d'éviter d'abîmer les boîtiers, les CD et DVD.
- . de laisser vos documents **sans le sac** éventuellement utilisé pour le transport.

L'inscription est gratuite, prévoir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération. Votre respect des consignes assure la continuité de l'activité de la médiathèque, dans de bonnes conditions, pour vous-mêmes, l'ensemble des lecteurs et vos bibliothécaires !

La médiathèque

vous accueille tout l'été !



- . Aux horaires habituels**

Retour des documents sur ces plages horaires !

- . Sans rendez-vous**

- . Avec accès aux collections et à l'espace informatique**



*Dans le respect des gestes barrières
et du protocole mis en place.*



Horaires :

Mardi - 15 h à 18 h

Mercredi - 10 h à 12 h et 14 h à 16 h

Jeudi - 15 h à 18 h

Vendredi - 15 h à 18 h

Samedi - 10 h à 12 h et 14 h à 17 h

Les jardins du savoir

2, route de Beaulieu - Belleville sur Loire

02 48 54 13 10



vendredi 3 juillet

de 18h30 à 20h **Dégustation sur Loire à bord de Destinée**
tout public ; 25€ par personne

samedi 4 juillet

de 14h à 16h **Balade en Loire à bord de Destinée**
tout public ; 15€ adultes/10€ enfant de moins de 13 ans

de 18h30 à 20h **Dégustation sur Loire à bord de Destinée**
tout public ; 25€ par personne

vendredi 10 juillet

de 14h30 à 15h30 **Balade en Loire à bord du Raboliot**
tout public ; 15€ non adhérent/13€ adhérent

de 16h30 à 17h30 **Balade en Loire à bord du Raboliot**
tout public ; 15€ non adhérent/ 13€ adhérent

samedi 11 juillet

de 14h à 16h **Balade en Loire à bord de Destinée**
tout public ; 15€ adultes /10€ enfant de moins de 13 ans

de 18h30 à 20h **Dégustation sur Loire à bord de Destinée**
tout public ; 25€ par personne

du 13 au 17 juillet

Mini camps Nature Ados avec nuitées

Ados de 11 à 17 ans ; 200€ adhérent/205€ non adhérent

vendredi 17 juillet

de 09h à 12h **Sortie vélo "ça roule" les moulins de la Belaine**
tout public ; 7€ / gratuit pour les adhérents

samedi 18 juillet

de 14h à 16h

Balade en Loire à bord de Destinée

tout public ; 15€ adultes/ 10€ enfant de moins de 13 ans

de 18h30 à 20h

Dégustation sur Loire à bord de Destinée

tout public ; 25€ par personne

vendredi 24 juillet

de 09h à 12h

Sortie découverte de la faune de Neuvy sur Loire

tout public ; 7€ / gratuit pour les adhérents

samedi 25 juillet

de 10h à 12h

Balade en Loire à bord de la Sterne

tout public ; 15€ par personne

à 18h30

conférence "Légendes et superstitions: les oiseaux migrateurs" par Francois Bailion

tout public ; gratuit

lundi 27/mardi 28/jeudi 30/vendredi 31

de 09h30 à 16h30

Séjour Trappeurs

enfants de 5 à 12 ans; 60€ adhérent/ 65€ non adhérent

mercredi 29 juillet

de 09h à 12h

Sortie vélo "ça roule" le Val à vélo de la Balance à la Loire

tout public ; 7€ /gratuit pour les adhérents

vendredi 31 juillet

de 14h30 à 15h30

Balade en Loire à bord du Raboliot

tout public ; 15€ non adhérent/ 13€ adhérent

de 16h30 à 17h30

Balade en Loire à bord du Raboliot

tout public ; 15€ non adhérent/ 13€ adhérent

INFOS ET RÉSERVATION AU 02.48.72.57.32

TERRAINS DE TENNIS



Les courts de tennis sont à nouveau utilisables depuis le 23 juin en accès libre de 9h à 21h.

Durant la période d'ouverture, les portes restent ouvertes afin de ne pas avoir à toucher les poignées.

Une désinfection est assurée quotidiennement à l'ouverture et à la fermeture ainsi qu'après chaque utilisation.

Les protocoles sanitaires en vigueur liés à la pandémie sont affichés à l'entrée, il est de la responsabilité de chacun de les respecter afin de nous protéger et de protéger les autres...

